



Règlement du concours vidéo The Trip

Article 1 – Objet

La Société Planet Ride SAS (ci-après dénommée « La Société »), au capital de 1144 euros, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 810 704 478, n° TVA intracommunautaire FR48810704478, dont le siège social se situe au 3 Rue Copernic, 75019 Paris, organise un concours gratuit sans achat ou paiement quelconque destiné à sélectionner deux candidats pour participer à l'aventure The Trip dénommé "Concours vidéo The Trip"(ci-après le « Concours »).

Article 2 – Conditions de participation – garanties

2.1. Conditions de participation

Le Concours vidéo The Trip est ouvert à toute personne physique majeure résidant en France métropolitaine et outre-mer

(ci-après les « **Participants** ») qui désire s'inscrire gratuitement sur le site de The trip (www.planet-ride.com/thetrip/).

La société se réserve le droit de procéder à toutes les vérifications nécessaires concernant l'identité, l'adresse postale et / ou électronique des participants.

2.2 Inscription au Concours

Pour participer au Concours, les Participants doivent au préalable constituer une équipe de deux personnes et s'inscrire sur le site www.planet-ride.com/thetrip/. (ci-après dénommé le « **Site** ») entre le lundi 19 février 2016 à 12h00 et le dimanche 15 mai 2016 à 12h00 en remplissant le formulaire dédié.

La participation au concours implique l'acceptation sans restriction ni réserve des Conditions Générales d'Utilisation du Site et du Règlement dans son intégralité (consultables sur le Site).

Les Participants ne peuvent proposer qu'une seule vidéo (ci-après dénommée l'« Œuvre »). Sont acceptées les vidéos qui respectent les 5 règles du concours citées en 2.3.

La vidéo devra être envoyée à l'équipe Planet Ride via la plateforme We transfert à l'adresse suivante: thetrip@planet-ride.com.

La durée de la vidéo ne devra pas dépasser les 1min30

Les vidéos doivent obligatoirement être en relation avec le road-trip, le voyage, l'évasion, la découverte, le partage et la solidarité.

La vidéo sera publiée sur la page Facebook de The Trip, intégrée sur la chaîne youtube et publiée sur une page du Site dédiée aux candidats. Cette page contiendra le nom des candidats (leurs pseudonyme), le titre de l'Œuvre, sa durée et sa date, ainsi que le texte de présentation de l'Œuvre, la biographie du Participant et l'adresse de son site internet/blog et autres.

Les autres informations demandées dans le formulaire d'inscription seront uniquement destinées au jury et ne seront pas publiées.

Toute inscription requiert l'acceptation des conditions d'utilisation et le renseignement des informations obligatoires (les champs concernés sont identifiés par un astérisque).

Les Participants ne pourront présenter une autre candidature en formant un autre Collectif composé des mêmes membres et dont seul le nom serait différent, même avec une autre Œuvre.

La Société se réserve le droit d'annuler la participation de quiconque aurait présenté plusieurs Œuvres sous différentes identités ou en fournissant des renseignements inexacts.

Il est précisé que toute information inexacte ou mensongère concernant l'identité ou le domicile entraînera la disqualification du Participant.

En tout état de cause, même après l'inscription d'un Participant, la Société se réserve le droit, à tout moment, de supprimer du Concours une Œuvre qu'elle jugerait contraire au présent

règlement et/ou aux Conditions Générales d'Utilisation du Site, ou aux bonnes mœurs.

La Société se réserve également le droit de supprimer la participation d'un Participant ne respectant pas le présent règlement et/ou les Conditions Générales d'Utilisation du Site ou troublant le déroulement du Concours (notamment en cas de triche ou de fraude, ou de tentative) et de déchoir le Participant de son éventuel droit à obtenir le gain proposé dans le cadre du Concours.

2.3 Les règles du concours

Les critères à respecter pour voir sa vidéo validée et publiée sont :

- La vidéo doit porter sur le thème du voyage, du road-trip, de l'évasion, de la découverte et des rencontres.
- La durée de la vidéo doit être de maximum 1min30.
- Le logo The Trip doit apparaître à un moment de la vidéo pendant au moins 3 secondes
- La résolution minimum exigée est de 720p
- La vidéo doit présenter le duo de candidat
- La bande son, si elle n'est pas musicale, doit être une création sonore (voix off, bruitages...)
- Les musiques et bandes sons utilisées dans les vidéos devront être libres de droit

2.4 Autorisation d'exploitation

Étendue de l'autorisation

Le Participant autorise La Société et les Partenaires (les sponsors et les partenaires spécialistes de Planet Ride), qui l'acceptent, selon les modalités et conditions ci-après définies, à diffuser l'Œuvre et l'ensemble des éléments qui la composent ou qui y sont associés (en particulier : titre, texte, bande son, description de l'Œuvre ; pseudonyme, biographie du Participant ; visuels extraits de l'Œuvre pour illustrer ou accompagner l'Œuvre ou représenter le Participant), sous quelque forme et par quelque moyen que ce soit sur le Site et/ou sur tout support de promotion en ligne ou hors ligne du Site et du Concours et/ou sur le site Internet (www.Planetride.com/thetrip/), dans les publications éditées par la Société (Planet Ride) : site Internet, blog et application iphone/ipad, ainsi que sur tous les supports en ligne et les supports papier des Partenaires et de ses filiales et lors des soirées événementiels de l'événement "The Trip".

Ce droit d'exploitation comprend notamment tous les droits qui sont et/ou seront reconnus aux Participants sur leur Œuvre et l'ensemble des éléments qui la composent ou qui y sont associés, par les dispositions législatives ou réglementaires et les décisions judiciaires ou arbitrales de tous pays ainsi que par les Conventions internationales actuelles et futures.

Ce droit d'exploitation comprend en particulier le droit d'accéder, utiliser, reproduire, représenter, diffuser, distribuer, publier l'Œuvre sur le site internet de tout tiers au choix de la Société et des Partenaires.

La présente autorisation est consentie à titre gracieux, non exclusif, pour le monde entier et pour une durée indéterminée après la fin du Concours.

La Société se réserve le droit de conserver ces contenus en ligne et s'engage à les mettre hors ligne sur simple demande du Participant à thetrip@planetride.com.

La Société pourra se substituer par voie de cession, concession, ou tout autre mécanisme juridique à tout tiers et plus particulièrement le Partenaire dans l'exercice des droits de propriété intellectuelle cédés.

Le Participant reconnaît et accepte que du fait des impératifs techniques afférents aux conditions de diffusion des Œuvres et de l'ensemble des éléments qui la composent ou qui y sont associés, ou du fait des modalités de communication des Œuvres dans le cadre du Concours, l'Œuvre et l'ensemble des éléments qui la composent ou qui y sont associés, pourront faire l'objet de modifications ou d'altérations, la responsabilité de la Société et des Partenaires ne pouvant en aucun cas être recherchée à ce sujet.

2.4 Garanties

Le Participant déclare que son Œuvre et l'ensemble des éléments qui la composent ou qui y sont associés (en particulier : titre, texte, bande son, description de l'Œuvre ; pseudonyme, biographie du Participant ; visuels extraits de l'Œuvre pour illustrer ou accompagner l'Œuvre ou représenter le Participant) sont originaux, qu'ils ne portent atteinte à aucun droit de tiers

et/ou d'auteur(s) ayant collaboré à leur création. Ainsi, sans que ce qui suit soit limitatif, le Participant déclare que son Œuvre et l'ensemble des éléments qui la composent ou qui y sont associés ne présentent aucun caractère illicite, ne contreviennent à aucune disposition légale française en vigueur et ne contiennent notamment aucun élément :

- contrefaisant les droits de propriétés intellectuelle et industrielle d'un tiers ;
- de nature pornographique, pédophile, choquante, violente, grossier, attentatoire à la dignité humaine, insultant ou diffamant à l'encontre d'autrui ;
- visant à harceler, menacer, embarrasser d'autres personnes, faisant l'apologie des crimes contre l'humanité, incitant à la haine, à la discrimination ou à la violence à l'égard d'une personne ou d'un groupe à raison de leur race, leur nationalité, leur origine ethnique, leur religion, leur sexe, leurs préférences sexuelles, leurs handicaps ou toute autre différence.

Le Participant déclare, par ailleurs, qu'il détient l'intégralité des droits de propriété intellectuelle (droits d'auteur et droits voisins) attachés à cette Œuvre et à l'ensemble des éléments qui la composent ou qui y sont associés aux fins de participer au Concours, sous réserve de l'apport de ses droits à une société de gestion collective. A défaut, il certifie avoir fait son affaire personnelle des autorisations nécessaires auprès des autres ayants droits éventuels pour l'exploitation de l'Œuvre et de l'ensemble des éléments qui la composent ou qui y sont associés dans les conditions définies dans le présent règlement et qu'il s'est acquitté et/ou s'acquittera de toutes les obligations légales ou contractuelles pouvant en découler.

Notamment, les Participants garantissent que dans l'hypothèse où ils auraient utilisés des échantillonnages ou des extraits d'œuvres existantes, ils ont obtenu l'autorisation préalable et écrite de leur(s) auteur(s) ou ayant(s) droit au titre de cette utilisation.

Les participants auront la possibilité d'accéder à tout extraits vidéos ou musicales libre de droits via des plateformes web spécialisés.

Les Participants peuvent trouver des extraits musicaux sur le site FMA dont le lien ci dessous.

http://freemusicarchive.org/search/?adv=1&mood=all+moods&quicksearch=&search-genre=Genres&duration_from=&duration_to=&tempo=0&music-filter-CC-attribution-only=on&music-filter-CC-attribution-sharealike=1&music-filter-CC-attribution-noderivatives=1&music-filter-public-domain=1&music-filter-commercial-allowed=1

Le cas échéant, le Participant s'engage à remettre à la Société, sur simple demande, les autorisations écrites qu'il aura obtenues, préalablement à son inscription au Concours, des autres ayants droits sur l'Œuvre et de l'ensemble des éléments qui la composent ou qui y sont associés.

Le Participant garantit à la Société et les Partenaires l'exercice paisible de l'exploitation de l'Œuvre et de l'ensemble des éléments qui la composent ou qui y sont associé au titre du présent règlement et s'engage à le faire respecter et à le défendre contre toutes les atteintes qui lui seraient portées.

Le Participant s'engage à indemniser la Société pour tout préjudice pouvant en résulter et notamment à rembourser la Société pour tous dommages et intérêts et frais, y compris d'avocats, que cette dernière pourrait subir ou avoir à engager à ce titre.

2.5 Autorisation

L'acceptation du règlement du Concours par les Participants équivaut à autoriser la Société et les Partenaires, directement ou par toute personne de leur choix, à capter ou fixer sur tout support connu ou inconnu à ce jour, tout ou partie des événements composant le Concours (exposition, soirée de départ et de retour...) et notamment l'image et la voix du Participant, ce par tout procédé audiovisuel ou photographique aux fins d'exploitation dans le cadre exclusif de la promotion du Concours, sur tous supports médias ou hors médias, sur le réseau Internet (sur les réseaux sociaux et sites web de la Société et des Partenaires par exemple), en France métropolitaine, sous réserve du caractère transfrontalier de l'Internet, et pour toute la durée du Concours et pour une durée à vie après celui-ci.

La Société se réserve le droit de conserver ces contenus en ligne et s'engage à les mettre hors ligne sur simple demande du Participant à nicolas@planet-ride.com

Article 3 – Déroulé du Concours et désignation des gagnants et dotations

3.1 Déroulé du Concours et désignation des gagnants

3.1.1 Sélection 2016

Pour le concours vidéo The Trip, la détermination des lauréats s'étale sur 3 phases.

1er phase:

Les inscriptions, dépôts des projets et participations se font sur le site Internet du Concours Vidéos The Trip (www.planet-ride.com/thetrip/), à partir du début de l'opération, suivant les modalités écrites dans l'article 2.

La clôture des inscriptions et des dépôts de dossiers est fixée au **15 mai 2016 à 12h.**

2ème phase:

Les projets proposés seront mis en ligne sur le site internet et les réseaux sociaux de l'événement et seront visionnés par les internautes.

Les candidats auront pour mission de fédérer toute une communauté autour de leur Œuvre.

Les vidéos ne seront disponibles que via le site www.planet-ride.co/thetrip/, la page Facebook (<https://www.facebook.com/the.trip.sur.la.trace.des.explorateurs/?fref=ts>) et la chaîne youtube.

3ème phase:

Le jury constitué (ci-après dénommée la « **Sélection 2016** ») de l'équipe Planet Ride, des Parrains et de l'équipe du routard, sélectionnera la vidéo et le duo gagnant selon les critères suivant:

- Qualité de la vidéo et du montage
- Capacité à fédérer et à animer une communauté
- Originalité
- Capacité à raconter une histoire
- Qualité à communiquer sur la thématique du voyage et du road-trip

Le choix des vainqueurs sera annoncé sur le Site et les réseaux sociaux le dimanche 20 mai 2016.

3.1.2 Les Lauréats

Un jury composé de membres de l'équipe Planet Ride et des parrains de The Trip (dont le nombre peut varier) (ci-après dénommé le « **Jury** ») se réunira début mai et sélectionnera les deux (2) Participants (ci-après dénommés les « **Lauréats** »).

Le Jury sélectionnera les Lauréats sur des critères (précisé dans l'article 3.1.1) d'originalité, de pertinence conceptuelle et formelle, sur l'aboutissement du travail de recherche (théorique et plastique) mais également sur une réflexion sur le médium de la vidéo et un usage singulier des outils (Smartphone, webcam, caméra...).

Le Jury est présenté ici à titre indicatif. La Société ne saurait être responsable de la présence ou l'absence d'un membre dudit Jury. Par ailleurs, la Société se réserve le droit d'inviter toute

personne de son choix (partenaires, parrains...) à participer audit Jury.

Aucune réclamation ne pourra être faite concernant les décisions du Jury qui statuera de façon souveraine, sans recours possible.

Les noms des Lauréats seront révélés le **20 mai 2016** sur le Site et les réseaux sociaux.

3.1.3 Diffusion des Œuvres des lauréats

Les œuvres des Lauréats seront diffusées sur le site internet www.planet-ride.com/thetrip/, la pages Facebook de l'événement, la chaîne youtube et seront projetées gracieusement durant les soirées organisées par la société dans le cadre de la promotion de l'événement qui se déroulera à la concession de Royal Enfield au 98 Rue Baudin, 92300 Levallois-Perret, France.

3.1.4 Les gagnants du concours The Trip

Le Jury offrira au duo gagnant un tour du monde de maximum 3 mois chez les partenaires spécialistes de Planet Ride.

Les étapes du tour du monde seront révélées petit à petit durant toute la phase de communication de l'événement et sur l'ensemble des moyens de communication utilisés pour la promotion de The Trip.

3.2 Dotations du prix du concours

Le duo gagnant remporte un road-trip autour du monde d'un montant d'une valeur estimée à : xxx€

Article 4 – Remboursements

Les frais de participation au Concours (frais de connexion) pourront être remboursés à tout Participant qui en fera la demande écrite à Planet Ride à l'adresse 157 boulevard Macdonald, 75019, Paris en indiquant ses coordonnées complètes, la date et l'heure de la participation, dans un délai de 30 jours suivant la fin du Concours (le cachet de la Poste faisant foi) sous forme de timbres postaux au tarif lent en vigueur sur la base forfaitaire d'une heure de connexion (soit le téléchargement d'une Œuvre) à 1€. Une seule connexion sera remboursée par Participant durant toute la durée du jeu.

Le timbre de la demande de remboursement pourra également être remboursé sur simple demande écrite au tarif lent en vigueur et selon les mêmes conditions que celles appliquées pour le remboursement de la connexion.

Toute demande de remboursement incomplète ou parvenue par courrier électronique ne sera pas prise en compte.

Tout autres frais intervenant dans la réalisation et du montage de l'œuvre des participants ne sera en aucun cas remboursé par Planet Ride.

Article 5 – Données personnelles

Les données personnelles des Participants le cas échéant collectées dans le cadre du Concours sont obligatoires pour y participer. Elles ne seront pas utilisées à d'autres fins ni cédées à des tiers, sauf à ce que la Société obtienne de la part du Participant une autorisation expresse à cette fin.

Conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978, les Participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données les concernant, et peuvent s'opposer au traitement informatique de ces données en écrivant à l'adresse suivante : "Planet ride, 157 boulevard macdonald, 75019, Paris"

Par le seul fait de leur inscription, les participants au Concours The Trip tous quelle que soit leur typologie, acceptent expressément l'exploitation à titre gratuit par les organisateurs et leurs partenaires, des vidéos, mais également des images et des photos les représentant individuellement ou collectivement notamment celles prises lors des soirées réalisées dans le cadre de la promotion de l'événement.

Ces vidéos et images pourront être exploitées à des fins publicitaires ou promotionnelles par Planet Ride et les partenaires et en particulier pour la télévision, la presse, les supports imprimés, les sites Internet et les réseaux sociaux mentionnant le Concours Vidéos The Trip, en France ou à l'étranger à vie.

Article 6 – Modalités de modification du concours

Planet Ride se réserve la possibilité d'apporter toute modification au Règlement et/ou au Site, à tout moment, sans préavis ni obligation de motiver sa décision et sans que sa responsabilité ne puisse être engagée de ce fait. Elle se réserve la possibilité de modifier la période de participation. Pour le Concours The Trip les vidéos postées ne peuvent en aucun cas donner lieu à contestation ou réclamation d'aucune sorte.

La Société se réserve le droit d'écourter, de prolonger, de suspendre, de modifier ou d'annuler le Concours, si des circonstances indépendantes de sa volonté l'y contraignent. Ces changements feront toutefois l'objet, dans la mesure du possible, d'une information préalable par tous les moyens appropriés.

En outre, la Société ne saurait être tenue pour responsable en cas d'incident rencontré par les Participants de quelque nature que ce soit lié à l'utilisation de l'ordinateur et/ou de la ligne téléphonique, à l'accès à Internet et/ou au Site et/ou de tout autre incident technique empêchant sa participation ou de tout autre cas de force majeure ou fait d'un tiers.

Planet Ride se réserve le droit de poursuivre en justice quiconque aura fraudé ou tenté de le faire. Elle ne saurait toutefois encourir aucune responsabilité d'aucune sorte vis-à-vis des équipes projets et de leurs membres du fait des fraudes éventuellement commises.

Article 7 - Limite de responsabilité

La participation aux concours implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites de l'Internet, notamment en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations, les risques d'interruption, et plus généralement, les risques inhérents à toute connexion et transmission sur Internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels et les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau.

En conséquence, Planet Ride ne saurait en aucune circonstance être tenu responsable, sans que cette liste soit limitative :

- du contenu des services consultés sur les sites et, de manière générale, de toutes informations et/ou données diffusées sur les services consultés sur les sites
- de la transmission et/ou de la réception de toute donnée et/ou information sur Internet
- de tout dysfonctionnement du réseau Internet empêchant le bon déroulement/fonctionnement des concours
- de défaillance de tout matériel de réception ou des lignes de communication
- de perte de tout courrier papier ou électronique et, plus généralement, de perte de toute donnée
- des problèmes d'acheminement
- du fonctionnement de tout logiciel
- des conséquences de tout virus, bogue informatique, anomalie, défaillance technique
- de tout dommage causé à l'ordinateur d'un participant

- de toute défaillance technique, matérielle et logicielle de quelque nature, ayant empêché ou limité la possibilité de participer aux concours ou ayant endommagé le système d'une équipe projet ou d'un de ses membres.

Il est précisé que Planet Ride ne peut être tenu responsable de tout dommage direct ou indirect issu d'une interruption, d'un dysfonctionnement quel qu'il soit, d'une suspension ou de la fin des concours, et ce pour quelque raison que ce soit, ou encore de tout dommage direct ou indirect qui résulterait, d'une façon quelconque, d'une connexion aux sites. Il appartient à chaque équipe de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique contre toute atteinte. La connexion de toute personne aux sites et la participation des équipes aux concours se fait sous leur entière responsabilité.

La responsabilité de Planet Ride ne saurait être encourue, d'une façon générale, en cas de force majeure ou cas fortuit indépendant de sa volonté. Planet Ride se réserve dans tous les cas la possibilité de modifier toute date et/ou heure annoncée, avec effet dès l'annonce de cette décision.

Les éventuels avenants qui seraient publiés pendant les concours, par annonce en ligne sur le Site, seront considérés comme des annexes au Règlement.

Les vidéos déposées par les candidats relèvent de leur entière responsabilité, et ne pourront en aucun cas être soumises à la responsabilité des organisateurs.

Article 8 – Loi applicable et consultation du présent règlement

Le simple fait de participer au Concours implique l'acceptation sans restriction ni réserve du présent règlement. A ce titre, la Société se réserve la possibilité d'exclure de la participation au Concours tout Participant troublant le déroulement du Concours (notamment en cas de triche ou de fraude) et de déchoir le Participant de son éventuel droit à obtenir les gains proposés dans le cadre du Concours.

Aucune réclamation afférente au Concours ne pourra être reçue un mois après la fin du Concours.

Le règlement est exclusivement régi par la loi française.

Toute question d'application ou d'interprétation du règlement ou toute question imprévue qui viendrait à se poser, devra être transmise à la Société.

La participation au Concours implique l'acceptation sans réserve du présent règlement dans son intégralité (le « Règlement »), des règles de déontologie en vigueur sur l'Internet, ainsi que des lois, règlements et autres textes applicables en France.